

MONTSAUCHE-LES SETTONS  
COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 JANVIER 2022



Date de la convocation : 20 janvier 2022

Nombre de membres:

en exercice: 14

présents: 12 - excusé : 1 – absent : 1

Étaient présents : Mme LECLERCQ ; Mmes BOUCHE-PILLON, GASPARD, GOUSSOT, HABERT, MAHE-JANSSEUNE, RACITI ; MM. GIRARD, JACQUEMANT, SIMONNET, BOUCHER et MORIZOT formant la majorité des membres en exercice.

Était excusé : Mme MEYER

Était absent : Mme BILLIER

Mme GOUSSOT Anne-Marie a été nommée secrétaire.

Le quorum étant atteint, Madame le Maire ouvre la séance à 19H30, le Conseil Municipal pourra valablement délibérer.

\* Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 7 décembre 2021

Adopté en l'état

\* Présentation de la mise à jour de la convention de gestion écologique de la tourbière de Champgazon

Madame le Maire donne la parole à Monsieur Sylvain Mathieu, président du Parc Naturel du Morvan qui souligne la rareté de la tourbière du point de vue écologique. La convention concerne la fixation des modalités pratiques pour la mise en œuvre des opérations prévues au plan de gestion (parcelle AH 120 au lieu-dit Verney de la Mène Terre). Monsieur Mathieu quitte la salle du conseil.

Ouï cet exposé, le conseil municipal approuve la convention et autorise Mme le Maire à la signer.

\* Présentation de la convention relative au stockage de sel et d'un chargeur, appartenant au département de la Nièvre, sur une parcelle de la commune

Madame le Maire expose au Conseil Municipal la convention : mise à disposition gracieuse d'un point de remisage (parcelle B710) pour le sel de déneigement et d'un abri pour le chargeur à sel ; cela afin de favoriser un circuit court et la rapidité d'intervention lors du service de viabilité hivernale.

Ouï cet exposé, le conseil municipal approuve la convention et autorise Mme le Maire à la signer.

\* Poursuite de l'adhésion au groupement de commande pour l'achat de l'électricité et la fourniture de services associés

Madame le Maire expose au Conseil Municipal la nécessité de poursuivre l'adhésion au groupement de commande pour l'achat d'électricité, coordonné par le SIEEEN.

Ouï cet exposé, le conseil municipal approuve la poursuite de l'adhésion et autorise Mme le Maire à la signer.

FINANCES :

\*Demande de subvention DETR pour l'élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme à échelle communale :

Madame le maire informe le Conseil Municipal du projet d'étude environnementale et étude pour l'élaboration d'un Plan Local d'urbanisme à échelle communale et la demande de subvention y afférant.

Coût global estimatif : 36 140.00 € H.T.

La subvention ETAT DGFIP : 50% 18 070.00 €

La subvention ETAT DETR : 30% 10 842.00 €

A la charge de la commune : 20% 7 228.00 €

Ouï cet exposé, le conseil municipal :

- Donne un avis favorable au projet sous réserve de l'obtention des aides prévues
- Approuve ce plan de financement
- Autorise Mme le Maire à solliciter la subvention DETR
- Et l'autorise à signer toutes pièces afférentes

\*Demande de subvention DETR pour l'aménagement et la sécurisation de la cour d'école des Eaux Vives et réfection du parking des enseignants :

Madame le maire informe le Conseil Municipal que suite aux travaux sur le réseau de chaleur il est nécessaire de poursuivre l'aménagement et la sécurisation de la cour d'école des Eaux Vives et la réfection du parking des enseignants. Une subvention peut.

- Reprendre le mur de soutènement
- Agrandir et enrober le parking des enseignants
- Enrober une partie de la cour en réservant une section pour le bac à sable
- Poser une ou deux cabanes de jeu

Coût global estimatif : 25 413.00 € H.T.

La subvention ETAT DETR : 60% 15 247.80 €

A la charge de la commune : 40% 10 165.20 €

Ouï cet exposé, le conseil municipal :

- Donne un avis favorable au projet sous réserve de l'obtention des aides prévues
- Approuve ce plan de financement
- Autorise Mme le Maire à solliciter la subvention DETR
- Et l'autorise à signer toutes pièces afférentes

\*Recrutement d'un agent contractuel pour assurer le remplacement d'un agent titulaire en accident de service

Mme le Maire propose l'établissement d'un contrat à durée déterminée d'un an pour Mme Florence Jacquot, 3/01/22 au 31/12/22, sur le poste de secrétaire de mairie 35h.

Ouï cet exposé, le conseil municipal autorise le recrutement.

\*Recrutement d'un agent contractuel sur un emploi permanent d'adjoint territorial administratif

Mme le Maire propose l'établissement d'un contrat à durée déterminée d'un an pour Mme Adeline Gabillot, 3/01/22 au 31/12/22, sur le poste de secrétaire de mairie 35h.

Ouï cet exposé, le conseil municipal autorise le recrutement.

Personnel de la commune :

Le contrat de Sarah CHOPARD a été modifié, le temps de travail hebdomadaire est passé à 35h.

Restes à réaliser sur les programmes du budget 2021 :

- Les radiateurs du réseau de chaleur
- Aménagement du jardin de la maison intergénérationnelle ??
- Toiture de l'ancienne gare
- Sécurisation de l'école
- Socle numérique
- Maison intergénérationnelle (maison Baroin)
- Route du bois de serre

Préparation du budget 2022 :

Une réunion de la commission des finances sera organisée afin de finaliser les programmes d'investissement et bâtir le budget 2022.

Questions diverses :

- Permanence élections présidentielles et législatives : organiser en créneaux, pour les élus, de 8h à 10h30 - 10h30 à 13h - 13h à 16h - 16h à 18h et dépouillements.
- Ages et vie : le projet est toujours en cours
- Projet du Proximarché : la mairie va prendre en charge la connexion aux réseaux d'électricité, d'eau et d'assainissement

- La maison intergénérationnelle : les travaux ont été réceptionnés mais il faut programmer l'inauguration en lien avec les financeurs.
- Gendarmerie : projet de DCAS (dispositif de consultation et d'amélioration du service) pour une meilleure proximité avec la municipalité
- L'ancienne perception est vendue, la vente a été signée le 25 janvier.
- Pour le bulletin municipal, peut-être prévoir 28 pages au lieu de 24 pour le prochain
- 2 luminaires restent allumés la nuit à Montelesme : le signalement a été fait
- Le « travail », place du travail, de Montelesme est en mauvais état, il faut voir avec le propriétaire.
- Présentation de Mme Habert au sujet du sticker à apposer sur le véhicule électrique : 3 propositions (incluant à chaque fois une vue de la commune, les armes de la commune et les logos des institutions qui ont subventionné)
- Au sujet d'une demande d'habitants de la rue du 8 mai 1945 afin d'acquérir un morceau de voie communale jouxtant ce terrain il faut s'assurer de la vraie qualification de la parcelle qui induira la procédure.

Séance levée à 22h00.

Le Maire



Marie LECLERCQ

Le Maire,  
LECLERCQ Marie